



Mineur arrete avec 1 gr de cannabis

Par **ugodent**, le **18/08/2012** à **11:18**

Bonjour,rnrnMon fils 17 ans & 8 mois vient d'être arrêté sur la plage avec 1 gr de cannabis. PV d'audition qui va être transmis au tribunal. Il est actuellement suivi par des éducateurs pour une affaire ancienne (2 ans) de dégradation de biens publics (abri bus) et cela devait se finir fin août. Il doit partir 6 mois en Australie (école de langue).rnrnQue risque-t-il ? Peut il partir ? que doit-on faire ?rnrnMerci.

Par **stephane51**, le **23/08/2012** à **11:57**

A partir du moment où aucune décision de justice ne l'interdit, votre fils peut partir en Australie pour son stage. rnrn...Maintenant, tout est question de valeur morale : votre fils, mineur, a fait l'objet de poursuites pour dégradations commises il y a deux ans. Aujourd'hui, il est contrôlé avec du cannabis (en petite quantité, certes, mais dans la période des deux ans de suivi). Est ce le moment de le récompenser en l'envoyant en Australie ?